

**PARC NATIONAL DE PORT-CROS  
CONSERVATOIRE BOTANIQUE NATIONAL MEDITERRANEEN DE PORQUEROLLES**

**Bureau du Conseil d'administration  
Réunion du 15 novembre 2024**

**Délibération n°23/2024**

**Établissement Parc national de Port-Cros  
Conservatoire botanique national méditerranéen de Porquerolles**

**Admissions en non-valeur au titre de l'exercice 2024**

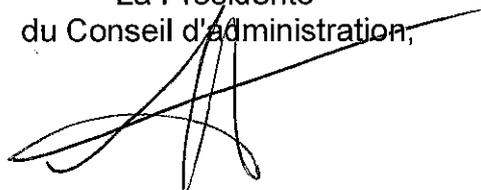
**Article 1 :**

Suite à la proposition de l'agent comptable de l'OFB, le Bureau du Conseil d'administration approuve l'admission en non-valeur (irrecouvrabilité des créances provenant d'exercices antérieurs) avec une inscription au compte 7584, pour un montant total de 1.048,78 €

Date d'émission	N° de titre	Montant	Compte de tiers	Client	Objet	Observations
22/7/22	142	1 000,00	463	SCHAAF Sjoerd	Condamnation au titre de l'art. L.761-1 du Code de justice administrative / Ordonnance de référé du 31/05/2022	lettre de relance le 11/01/2023 + mise en demeure le 28/02/23, le débiteur vit au pays-Bas, la procédure de poursuite serait trop lourde et coûteuse au regard de l'enjeu financier. Il faudrait faire reconnaître la créance par une juridiction hollandaise, puis engager un cabinet spécialisé en recouvrement aux Pays Bas pour procéder aux actes de recouvrement contentieux
31/7/23	DRV 13	21,78	4372	OZEE Caroline	Paie rappel OZEE Caroline mars 2023 - Régul CNRACL 24/07/21 au 31/12/21	lettre de relance le 20/09/2023, montant inférieur au seuil des poursuites (Délibération 22-2022 du 08/12/2022) - l'agent a cessé ses fonctions
10/10/23	211	27,00	4111	BLATTER PASCAL	Impayé Redevance occupation Nuit du 17 au 18/5/22 décompte n° D 104533202 -Bateau Muscade	lettre de relance le 30/01/2024, NPAT, montant inférieur au seuil des poursuites (Délibération 22-2022 du 08/12/2022)
<b>TOTAL</b>		<b>1 048,78</b>				

A Hyères, le 14/11/2024

La Présidente  
du Conseil d'administration,



**Isabelle MONFORT**